

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 17 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 19 représentants 24 voix

Délibération n° BS-2022/19

Objet : Contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truisson/Rieu

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix VIAL Cédric	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie Eric SANDRAZ	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix HABFAST Claus à MOREL Véronique	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique ENGRAND Christophe

Votants (en voix) : 24
 Exprimés (en voix): 24
 Pour : 24
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison/Rieu

Lors de l'écriture de son 3^e contrat de Bassin, le SIAGA, en charge du portage et de l'animation du Contrat, a associé l'ensemble de ses partenaires dont le PNR de Chartreuse.

Ainsi, dans ce contrat de Bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison/Rieu 2022-2024, le Parc apparaît comme co-maître d'ouvrage d'actions d'animations pédagogiques (action C2.1), en lien avec le label Rivières sauvages, et comme partenaire dans le projet d'équipement du Guiers mort pour l'étude des impacts du changement climatique sur la ressource en eau.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Il répond aux grands objectifs suivants :

- A - Amélioration de la qualité des eaux
- B1 - Préservation et restauration des fonctionnalités des cours d'eau et milieux aquatiques
- B2 - Gestion des ressources en eau raisonnée et adaptée au contexte de changement climatique
- C - Gestion locale de l'eau à l'échelle du territoire

La signature du 3^e contrat de Bassin ayant lieu en juillet 2022, chaque partenaire maître d'ouvrage d'actions de ce contrat est invité à signer le contrat et à s'engager à mettre en œuvre les actions ciblées qui leur incombent dans la limite de leurs disponibilités financières et en lien avec l'obtention des subventions prévues dans le cadre de ce contrat selon l'échéancier du programme d'actions du contrat.

Un accord-cadre de partenariat pour les 3 années couvrant le contrat de bassin sera conclu, par la suite, entre le SIAGA et Le Parc.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De donner un avis favorable** au projet de contrat de bassin Guiers Aiguebelette Bièvre Truison/Rieu, pour une durée de 3 ans sur la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024,
- **D'autoriser le Président à signer le 3^e contrat de bassin Guiers Aiguebelette Bièvre Truison/Rieu,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention cadre de partenariat avec le SIAGA.**

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

